

COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 02 FEVRIER 2011

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	37	Pouvoirs	3	Suffrages exprimés 40

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 02 février 2011 à la suite de la convocation adressée le 21 janvier 2011

PRESENTS

ARNAUD Emile - AUFFEVRE Eric - BARRES Gilles - CASTERMANT Tony - CHANAL Emile - CHARRE Didier - COULOMB Michel - CROS Pierre - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - DEBARD Marie-Rose - FAYARD Daniel - FERRIER Claude - FISCHER Sabine - FOUREZON André - IMBERT Sandrine - JOUANARD Sébastien - JOUVE André - JULIEN René - KARBOWY Isabelle - LOUIS Marie-Thérèse - MAÇON Robert - MARIJON Gérard - MARTIN Claude - MICHELAS Jean - MOULIN Michel - NEBOIT Edouard - PLANTIER Jean-Luc - SABY Christophe - SOULAGEON Pierrette - TERRAS Marie-Noëlle - TERRAS Véronique - - VIRUEGA Cécile - VIALLE Lucien - VIGNAL Jérôme - VOLLE Marcel - VOLLE Myriam - WOJCIESZKO Raymonde

ABSENTS REPRESENTES

Karine BROUSSE représenté par Michel COULOMB
Catherine LEGROUX représenté par Marcel VOLLE
Bernard MOISSON représenté par Pierre CROS

ABSENTS non REPRESENTES

BACQUELOT Anne-Laure - BLANCHIN André - BOURDELY Robert - CARVALHO Avelino - CHAMBLARD Chantal - CHAPUS Paulette - CHAUSSINAND Didier - CHAUVY Alain - DORNE Thierry - ETTWILLER Catherine - FAURE Catherine - FLUCHAIRE Alain - HELMSTETTER Ernest - HERRERO Jean - JACQUOT Jacqueline - LAUTROU Lucile - LEGROUX Catherine - MARION Bruno - - PEYRET Joël - PRAMAYON Jean-Pascal - QUINCY Franck - REYNE Jacky - ROCHETTE Bernard - ROSTAIND Françoise - SANIEL Gérard - TACONNET Robert - TALLARON René -

PRESENTS ES-QUALITE

André BEAL - François PONCE - Séverine CHABAL

SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h10.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Il constate que le quorum est atteint pour cette séance.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET GENERAL

Délibération N°01/2011

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON qui donne la parole à Monsieur BEAL (trésorier) pour présenter le Compte Administratif 2010 (voir les annexes 1 et 2).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		194 486.40 €		88 998.99 €
Opération de l'exercice	1 787 244.09	1 806 530.00	377 681.97 €	388 719.74 €
Totaux		2 001 016.40		477 718.73 €
Résultats		213 772.31 €		100 036.76 €
	Besoin de financement		0.00 €	
	Excédent de financement			100 036.76 €
	Reste à réaliser		84 625.00 €	
	Excédent total de financement			15 411.76 €
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			0.00 €	Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
			213 772.31 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement

Monsieur le Trésorier présente une analyse du Budget Général : capacité d'autofinancement brute et nette, coefficient d'autofinancement, fond de roulement,... (voir annexe 13) et précise que le SICTOMSED a une situation financière correcte et bien équilibrée.

Madame DEBARD demande à quoi correspond le chapitre 78 : produits exceptionnels
Mademoiselle CHABAL répond que ce chapitre englobe des remboursements de l'assurance ainsi que le montant de la vente du camion (BOM 4662PS07).

Monsieur le Vice-Président propose d'affecter :

- ❖ 213 772.31 € en fonctionnement au compte 002 – Excédent de fonctionnement

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Compte Administratif 2010 comme défini ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :**
 - **excédent de fonctionnement reporté de 213 772.31 € au compte 002**
 - **solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 100 036.76 € au compte 001**

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°02/2011

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON qui donne la parole à Monsieur BEAL (trésorier) pour présenter le Compte Administratif 2010 (voir les annexes 3 et 4).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			781.28 €	
Opération de l'exercice	340 711.76 €	361 058.77 €	63 662.02	57 885.59 €
Totaux	340 711.76 €	361 058.77 €	64 443.30 €	57 885.59 €
Résultats		20 347.01 €		

Besoin de financement	6 557.71 €	
Excédent de financement		
Reste à réaliser	1 300.00 €	
Besoin de financement	7 857.71 €	
7 857.71 €		Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
12 489.30 €		Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement

Monsieur le Vice-Président propose d'affecter :

- ❖ 7 857.71 € en investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Compte Administratif 2010 comme défini ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :**
 - **excédent de fonctionnement capitalisé de 7 857.71 € au compte 1068**
 - **excédent de fonctionnement reporté de 12 489.30 € au compte 002**
 - **solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 6 557.71 € au compte 001**

3. COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET GENERAL

Délibération N°03/2011

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier qui explique que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2010.**

4. COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°04/2011

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier qui explique que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2010.**

5. BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET GENERAL

Délibération N°05/2011

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes du Budget 2011 et indique qu'il n'y a pas d'augmentations majeures par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires outre la réparation du Pont Bascule qui n'a pas eu son agrément à la dernière vérification, cette nouvelle dépense se monte à 7 000.00 € HT. Les points importants pour le budget :

☒ Fonctionnement Dépenses :

- Evolution des coûts du SYTRAD : + 41 000.00 €
- Evolution des salaires : + 60 500.00 €
 - Augmentation de la valeur du point, des indices et des charges patronales,
 - Départ en retraite de François PONCE : indemnité de départ en retraite (19 000.00 € BRUT + charges patronales) + doublon des salaires d'avril 2010 à septembre 2010 (14 400.00 € BRUT + charges patronales): 47 500.00 €

Monsieur le Président propose de lisser la dépense afférente au départ de Monsieur PONCE sur 2 ans en baissant les dépenses imprévues de 30 000.00 € pour 2011.

- Evolution des charges à caractère général : hausse du carburant, réparation du pont bascule

☒ Fonctionnement recettes :

- Evolution du produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la redevance spéciale de 3.66%

☒ Investissement dépenses TTC (Budget Général + Budget annexe)

- 100 conteneurs OM : 13 100.00 €
- 100 dalles : 18 000.00 €
- 2 caissons : 15 200.00 €
- Aménagement PAV : 6 000.00 €
- Outillage et équipements : 5 800.00 €
- Châssis + bras de levage : 134 000.00 €
- Bâtiment – Bardage : 23 000.00 € (report 2010)
- Dalle pour agrandissement des vestiaires : 5 000.00 €
- Vidéosurveillance : 3 500.00 €

☒ Investissement recettes

➤ Emprunts : 80 255.24 € (Budget Général)

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Général 2011.

Monsieur SABY demande à quoi correspondent les frais d'acte et de contentieux (compte 6227).

Mademoiselle CHABAL répond que c'est les dépenses d'avocat liée à notre contentieux avec l'Entreprise GERLAND pour la déchetterie de Vernoux.

Monsieur SABY pense que l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ainsi que l'augmentation des autres taxes vont engendrer des mécontentements. Il trouve difficile d'expliquer de telles augmentations dans les petits villages.

Madame D'ANNUNZIO pense de même

Monsieur PONCE répond que l'augmentation est essentiellement due à l'augmentation du traitement des Ordures Ménagères (SYTRAD) sur lequel nous n'avons aucune prise et ne pouvons déroger, nous devons répondre aux objectifs de valorisation définis par la réglementation européenne. Il y a 12 ans, le SICTOMSED traitait deux flux aujourd'hui c'est 25 flux différents qui sont recyclés ou valorisés ou pour certains, comme les déchets ménagers spéciaux (peintures Phytosanitaire...) traités suivant leur dangerosité dans le respect des normes environnementales, sachant que le coût du traitement des Déchets Ménagers Spéciaux peut atteindre 2 980.00 €/Tonne. D'autre part la politique nationale et Européenne vise par le biais de la taxe sur les activités polluantes à faire augmenter le coût du traitement (enfouissement) pour obliger à plus de tri et valorisation secteurs non assujettis à cette dernière. Donc au-delà des efforts de gestion du Sictomsed, l'autre levier de limitation des hausses est celui du "plus de tri" où chacun doit participer.

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation de 3.66% représente 58 000.00 € dont 41 000.00 € (2.78%) pour le traitement des Ordures Ménagères (SYTRAD), ce qui laisse moins de 1% d'augmentation pour les coûts propres du SICTOMSED.

Madame DEBARD dit que la bonne gestion du syndicat n'est pas discutable. Par contre, il peut y avoir débat sur le mode de financement : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur SABY pense aussi que l'on ne peut pas remettre en cause la bonne gestion du syndicat, mais nous avons des problèmes avec le financement. Sur la commune de St Genest-Lachamp, il y a des personnes âgées qui se retrouvent seules et payent très cher en TEOM alors qu'elles produisent très peu de déchets, on retrouve aussi les maisons secondaires où les habitants sont présents deux mois dans l'année et qui payent aussi très cher.

Madame MARTIN précise que la TEOM est une taxe pour financer le service public de la même manière que les taxes locales financent les voiries municipales, que l'on soit piéton, que l'on est une mobylette ou une grosse voiture tout le monde participe alors que l'on n'utilise pas le service de la même manière. Les habitants peuvent retrouver des informations sur le site internet du SICTOMSED (www.sictomsed.fr).

Monsieur SABY répond que les habitants de sa commune n'ont pas accès à internet et la plus part du temps ce sont des personnes âgées.

Madame VOLLE propose que des réunions publiques soient organisées à la mairie de la commune, cela permettrait d'informer les usagers sur le mode de financement, sur le tri....

Monsieur le Président rajoute que comme la plus part des taxes son équité est effectivement toujours discutable et fait donc l'objet de débats politiques depuis de nombreuses années, ce qui est actuellement le cas au niveau de la représentation nationale qui semble s'orienter vers une introduction de proportionnalité par le biais du nombre de personnes présentes au foyer fiscal, ainsi que sur une révision des bases (valeur locative) ou des disproportions trop criantes apparaissent entre habitations anciennes rénovées et habitations neuves ou récentes.

Monsieur SABY rajoute que certains habitants de maisons secondaires payent moins cher en ville, tel que Lyon par exemple. C'est difficile d'expliquer de telles différences.

Monsieur PONCE précise que le SICTOMSED est financé uniquement par la TEOM, alors qu'en ville cela peut être financé par le Budget Général, ce qui implique un taux plus faible puisqu'il ne reflète pas l'ensemble des coûts du service.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par :

39 voix POUR	1 ABSTENTION
---------------------	---------------------

➤ **Décide d'accepter le Budget Général Primitif 2011 tel qu'il a été présenté.**

6. BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°06/2011

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Annexe 2011 (voir les annexes 9 – 10 – 11 et 12)..

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

➤ **D'accepter le Budget Annexe Primitif 2011 tel qu'il a été présenté.**

7. TAUX DE LA TEOM

Délibération N°07/2011

Monsieur le Président rappelle que depuis le 01/01/2005, nous devons voter un taux de TEOM et non plus un produit attendu. Compte tenu que nous ne connaissons pas à ce jour les bases des valeurs locatives, Monsieur le Président propose que le taux de la TEOM 2011 applicable aux communes adhérentes au SICTOMSED soit calculé de la manière suivante :

Besoin du SICTOMSED : 1 523 997.69 € (Produit attendu de la TEOM + Participation de
la ou les Communauté(s) de communes)

Valeurs locatives totales

Le Comité Syndical, après en avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le mode de calcul de la TEOM comme défini ci-dessus,**
- **De ce fait, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera chiffré lorsque les services des impôts nous aurons transmis les bases 2011.**

8. EMPRUNTS 2011 – BUDGET GENERAL

Délibération N°08/2011

Pour équilibrer le budget d'investissement 2011, il est prévu un emprunt d'un montant de 80 255.24 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 80 255.24 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.**

9. EMPRUNTS 2011– BUDGET ANNEXE

Délibération N°09/2011

Pour équilibrer le budget d'investissement 2011, il est prévu un emprunt d'un montant de 12 150.00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 12 150.00 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.**

10. LIGNE DE TRESORERIE 2011

Délibération N°10/2011

Le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Président à effectuer, si nécessaire, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie (si nécessaire) de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.**

11. REDEVANCE SPECIALE 2011 – BUDGET GENERAL

Délibération N°11/2011

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2011 :